

## Nos appuis techniques

### ASSISTANCE TECHNIQUE

Demande de subvention p.4

Téledéclaration sur GIDAF p.5

Directive IED : Rapport de Base p.7

### ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Diagnostic de classement ICPE p.9

Veille réglementaire personnalisée p.10

Audit réglementaire p.11



**Un besoin particulier ?  
Contactez-nous au 04 9114 30 78**

Chers adhérents,  
Exploitants industriels de la région PACA,

L'association se met à votre service pour vous accompagner individuellement dans la mise en œuvre de vos obligations techniques et/ou réglementaires.


Vous trouverez ci-après une présentation détaillée de nos appuis techniques qui, en fonction de vos besoins et des spécificités de votre établissement, pourront être aménagés.

Par ailleurs, nous restons à votre écoute pour étudier ensemble la possibilité de tout autre accompagnement.

**L'équipe d'Environnement-Industrie**

### Guide de lecture

Chaque appui technique se compose de plusieurs étapes de réalisation et/ou inclut différents services formant un « package ».

Les indications marquées du signe  indiquent les services intrinsèques de la cotisation d'adhésion à Environnement-Industrie.



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 78



# Environnement Industrie

version 2018

**ASSISTANCE TECHNIQUE**

# Assistance technique

## Dossier de demande de subvention

### Objectifs :

- Rédaction de votre dossier de demande de subvention en réponse à un Appel à projets (AAP)
- Échanges intermédiaires avec l'organisme porteur de l'AAP.



EI : aide à la recherche des financeurs de votre projet

### Phases de réalisation :

#### Ensemble : visite initiale

EI : présentation du déroulé de l'action et des enjeux

Vous : transmission de la documentation utile pour monter le dossier (données techniques et financières)

- EI : détermination du plan d'actions et son calendrier d'application
- EI : montage et rédaction du dossier de demande de subvention, échanges avec le(s) financeur(s)
- Ensemble : validation du dossier

**Tarif :** Sur devis

Pour en savoir plus contactez :

Aurélié FLOCH au 04 91 14 30 60

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61



Ils nous ont fait confiance :

CIFC, Fos sur Mer (13)

# Assistance technique

## Télédéclaration sur GIDAF\*

\* Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente, site de télédéclaration obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Objectifs :

- Remplir votre obligation de transmission aux services de l'Etat des résultats de surveillance périodique de vos rejets polluants.
- Saisie sur le site GIDAF des résultats de la surveillance périodique de :
  - vos émissions dans les eaux superficielles pour la DREAL et/ou l'Agence de l'eau
  - vos émissions dans les eaux souterraines pour la DREAL
  - la concentration en légionnelles pour la DREAL

### Etape préalable : uniquement avant la 1<sup>ère</sup> déclaration

analyse de la conformité de votre compte GIDAF par rapport au contenu de votre/vos arrêté(s) préfectoral(aux)

### Etapas suivantes : à chaque déclaration

- Vous : transmission de vos résultats de mesures
- EI : saisie et enregistrement de la/des déclaration(s) sur votre compte GIDAF en utilisant l'identifiant « PRESTATAIRE »
- EI : e-mail informatif sur la saisie enregistrée : indications relatives à la déclaration saisie au travers d'une « Fiche navette »  
*Par ex. : rien à signaler, résultat manquant ou dépassement d'une valeur limite d'émission*
- Vous : connexion sur GIDAF avec votre identifiant « INDUSTRIEL », lecture et transmission à l'inspection de la déclaration enregistrée.
- EI : prise en charge de la gestion des problèmes techniques



accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : 20 € / mois



Pour en savoir plus contactez :

Céline LEGRAND au 04 91 14 30 78

Ils nous ont fait confiance :

Centrale de Provence, Gardanne(13)

G.C.S. - S.I.H., Cannes (06)



# Assistance technique

## Support pédagogique GIDAF

### Objectif :

- Vous aider à télédéclarer vos résultats de surveillance des émissions polluantes et/ou des légionnelles sur le site GIDAF au moyen d'un guide pédagogique

### Phases de réalisation :

- EI : transmission d'un support pédagogique imprimé complet**  
Chaque type de déclaration est détaillé avec des captures d'écran commentées.

### Option :

- L'abonnement annuel vous permet de recevoir les mises à jour du support pédagogique en fonction des évolutions du site.

✓ accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

**Tarif :** 200 € le support  
abonnement 20 € /an

LES CONTROLES EXTERNES  
CONTRÔLE EXTERNE DE RECALAGE [1/2]

GIDAF  
ACCUEIL, ETABLISSEMENT, DECLARATIONS, RESULTATS

Contrôle préliminaire par l'exploitant pour comparer ses résultats avec ceux du contrôle.

Établissement  
Nom : 20102  
N° de site : 20102

LES ERGONOMIES GÉNÉRALES DU SITE  
ETABLISSEMENT  
→ CADRE DE SURVEILLANCE

SAISIE DES RESULTATS AS EAUX SUPERFICIELLES  
TABLEAU DE DECLARATION EN LIGNE

Règles de saisie pour les Commentaires « journaliers »

non-conformité en fréquence - sans calcul automatiquement validé

- ANALYSE DE STAT
- Mettre valeur 0 en défilé
- Mettre en commentaire journalier ou mensuel (commentaire de site)

REMARQUE MAJORITAIRE

Levier le champ vide (sans valeur) ou à quel correspond à une valeur de mesure ?

- Mettre en commentaire journalier
- ou défilé de mesure, incidence, durée...

Donner les résultats (10) et (10) :

- REMARQUE - 10
- Commentaire journalier à résultat < 10 >
- REMARQUE - 10
- Sans valeur à 0 commenté
- Commentaire journalier à résultat < 10 >

Données relatives aux contraintes en vigueur :

AVANT D'INITIALISER MA DECLARATION :

Je compare ces données avec les prescriptions de mon arrêté d'exploitation.

Si erreur, omission, incohérence... j'ai pris contact avec mon inspecteur ou mon correspondant AERMC pour correction



Pour en savoir plus contactez :

Céline LEGRAND au 04 91 14 30 78

# Assistance technique

## Rédaction du Rapport de Base

### Objectifs :

- Remplir l'obligation fixée par la Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles,
- Définir l'état de pollution du sol et des eaux souterraines au moment de la demande d'autorisation d'exploiter ou du premier réexamen pour les établissements autorisés avant le 07 janvier 2013.

### Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**  
Vous : Transmission de la documentation utile  
EI : Définition de l'emprise géographique et analytique du Rapport de base
- **EI : description de l'état du sol et des eaux souterraines à partir des données disponibles uniquement**  
Description du site et de son environnement,  
Évaluation des enjeux,  
Recherche, compilation et évaluation des données disponibles
- **Ensemble : évaluation de la nécessité de réaliser des mesures complémentaires**
- **le cas échéant :**  
EI : Compilation des résultats de mesures complémentaires (réalisées entre temps par un bureau d'étude)  
EI : Conclusion sur l'état de pollution du périmètre d'étude
- **Ensemble : validation**

**Tarif :** Sur devis



Pour en savoir plus contactez :

Céline LEGRAND au 04 91 14 30 78

Ils nous ont fait confiance :

Centrale de Provence, Gardanne(13)





# Environnement Industrie

version 2018

**ASSISTANCE REGLEMENTAIRE**



# Assistance réglementaire

## → Diagnostic de classement ICPE

### Objectif :

- Faire le bilan du classement de vos activités/installations au titre de la nomenclature ICPE.

### Phases de réalisation :

- **Visite initiale de votre site**  
Vous : présentation de vos activités, installations...  
Vous : transmission de la documentation utile
- **EI : analyse de votre classement ICPE au regard :**
  - des quantités totales de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents sur votre site,
  - des différents seuils de capacité de vos installations
- **EI : Restitution de votre diagnostic ICPE détaillé**
- **Ensemble : validation**

**Tarif :** Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

Chocolaterie de Provence, Marseille(13)



Pour en savoir plus contactez :

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Céline LE GRAND au 04 91 14 30 78

# Assistance réglementaire

## Veille réglementaire personnalisée environnement/ICPE

### Objectifs :

- Vous maintenir à jour de la réglementation applicable à vos activités en matière d'environnement/ICPE,
- Bénéficier d'un tri amont des actualités réglementaires,
- Comprendre rapidement le cadre d'application d'un nouveau texte.

### Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
  - présentation de vos activités et définition de vos besoins
- **EI : personnalisation de votre veille réglementaire à partir d'une liste de thèmes**
- **EI : transmission de votre alerte réglementaire par e-mail au rythme de votre choix**
  - Liste des nouveaux textes applicables à votre site
  - Décryptage synthétique : contexte, objet, échéances...



accès illimité à la hotline réglementaire Environnement/ICPE

**Option :** RDV périodiques (mensuels, trimestriels...) permettant de faire le point sur vos questions réglementaires

**Tarif :** 50€ / mois

**Ou si option :** sur devis



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 78

Ils nous ont fait confiance :  
Fibre excellence, Tarascon(13)  
Primagaz, Lavera (13)  
ESSO, Fos sur mer (13)



# Assistance réglementaire

## → Diagnostic de conformité réglementaire

### Objectifs :

- Vérifier la conformité d'une installation, activité ou un site à la réglementation environnementale applicable,
- Bénéficier d'une synthèse de la conformité de votre site qui pourra servir de base à un plan d'actions à mettre en œuvre.

### Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
  - Définition du cadre de l'audit réglementaire (liste des textes dont la conformité est à vérifier et périmètre de l'audit)
  - Définition du planning de la prestation
- **EI : proposition d'une matrice de diagnostic de conformité et d'un plan d'action (pièces à fournir pour réaliser l'audit, planning de l'audit)**
- **EI : réalisation de l'audit de conformité**
- **Ensemble : restitution de l'audit et validation de la synthèse du diagnostic**

**Tarif :** Sur devis



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 78



# Environnement Industrie

version 2018

## **Association Environnement-Industrie**

Immeuble C.M.C.I  
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01

Email : [contact@environnement-industrie.com](mailto:contact@environnement-industrie.com)

Tél : 04 91 14 30 60 / 30 61

Fax : 04 91 56 01 91

[www.environnement-industrie.com](http://www.environnement-industrie.com)